****

**PROGRAMME DE LA FORMATION PRATIQUE:**

**Intitulé :**

PERMIS DE CONDUIRE CATEGORIE A2

**Objectifs :**

Acquérir les compétences pour conduire un motocycle d’une puissance maximale de 35 kW (48cv), avec un rapport puissance/poids ne dépassant pas 0.2 kW/kg (175kg mini) la puissance ne peut résulter du bridage d’un véhicule développant plus de 70 kW

**Public visé**:

Toutes personnes désireuses de passer le permis A2 ayant plus de 18 ans et ayant réussi l’Epreuve Théorique Moto

**Durée**:

Minimum 8 heures de formation hors circulation

Minimum 12 heures de formation en circulation

A noter : les personnes titulaires du permis A1 doivent réaliser un minimum de 5 heures de formation hors circulation et 10 heures en circulation.

**Contenu:**

Atteindre et valider les 4 compétences du programme de formation conformément au Référenciel pour l’Education à une Mobilité Citoyenne (REMC).

1/ Compétence 1 : Maîtriser le maniement du deux-roues motorisé

2/ Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

3/ Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

4/ Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

**Moyens humains :**

Enseignants de la conduite titulaire du BEPECASER ou du titre pro en cours de validité

**Sanction :**

Obtention du permis de conduire catégorie A2 par examen (examen plateau et examen circulation) et validé par l’inspecteur du permis de conduire.

*Document mis à jour le 08 janvier 2024*